



# L'EAU DU GRAND NARBONNE... TOUT UN PROGRAMME

LES GUIDES PRATIQUES DU GRAND NARBONNE

O'rigine porte l'ensemble des objectifs du programme du Grand Narbonne pour préserver la qualité de la ressource en eau et de notre environnement.

Le programme O'rigine se décline en trois axes principaux :

• **Économiser, préserver et sécuriser la ressource en eau**

L'amélioration des rendements des réseaux, la réalisation d'analyses d'eau pour le suivi et la qualité, la recherche de fuites, sont autant d'actions menées pour économiser, préserver et sécuriser la ressource en eau.

• **Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées**

La mise aux normes des stations d'épuration et la réhabilitation des réseaux sont nécessaires pour améliorer la collecte et le traitement des eaux usées.

• **Harmoniser le prix de l'eau**

L'harmonisation des prix de l'eau est un des principaux objectifs du programme ; il vise une tarification solidaire pour un service performant et réactif.

## Sommaire

I - O'rigine : HISTOIRE D'EAU .....	04
A - O'rigine : l'eau à la source .....	06
B - O'rigine : à boire sans modération .....	08
C - O'rigine : un bon retour aux sources .....	10
II - O'rigine : POUR DEMAIN .....	20
III - O'rigine : L'ÉQUILIBRE DU PRIX .....	24
IV - O'rigine : PRATICO PRATIQUE .....	26
V - O'rigine : LES MOTS POUR COMPRENDRE .....	30

O'rigine est édité par Le Grand Narbonne, Directeur de publication : Serge Brunel • Comité de rédaction : Fabrice Lumière, Michel Diaz, Mélanie Blaya, Catherine Bécarn, Marjorie Téna, ICQM • Conception, rédaction, réalisation, mise en pages : ICQM • Photos : Grand Narbonne, Thinkstock • ICOM RCS Toulouse B 393 658 760, 2012-01-3634, icom-com.fr • Document imprimé par l'imprimerie De Bourg, une entreprise Imprim'vert®, procédé CtP avec des encres à base végétale - Papier Couché mat 135 g.

## Édito



### UN PROGRAMME AMBITIEUX AU SERVICE DE TOUS LES HABITANTS DE NOTRE TERRITOIRE

L'eau est le bien de tous, notre existence en dépend. Elle est partout présente, dans nos économies, dans nos villes, dans notre quotidien. Elle est un produit de consommation digne d'être protégé et préservé en quantité et en qualité. C'est l'affaire de tous, élus, industriels, agriculteurs, citoyens. Parce que chacun de nous utilise l'eau, la pollue et la rejette, nous sommes tous des acteurs de l'eau. Pour une action responsable et durable, il est nécessaire de connaître notre environnement et l'état de nos ressources, qu'il est aujourd'hui essentiel de préserver. Alimenter en eau potable de façon permanente et en quantité suffisante les 122 265 habitants de notre territoire, et traiter leurs eaux usées, est l'une des missions essentielles du Grand Narbonne. C'est pour assurer un service performant et respectueux de l'environnement, au profit de chaque usager, que Le Grand Narbonne a mis en place le programme O'rigine. Sous ce nom, la collectivité affiche sa volonté de mener une politique ambitieuse, qui se traduit par les actions du programme Eau et Assainissement mis en place sur son territoire.



**Jacques Bascou**  
Président du Grand Narbonne



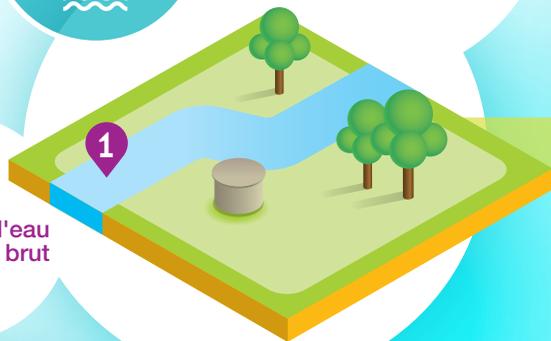
**Richard Sevcik**  
Vice Président  
délégué à l'Eau  
et à l'Assainissement

# Le cycle de l'eau en Grand Narbonne

## A CAPTAGE ET RESSOURCE



Le Grand Narbonne alimente les communes de son territoire en puisant la ressource en eau sur plusieurs sites: forages, puits de captage dans les nappes souterraines et alluviales en bord de rivière, acheminement depuis une source ou prise de surface sur rivière...



Ressources d'eau à l'état brut

## Traitements de potabilisation

Pour être consommable, l'eau prélevée subit divers traitements.



## Stockage

L'eau rendue potable est ensuite acheminée dans des réservoirs.

## B DISTRIBUTION ET QUALITÉ



## 4 Distribution et utilisation par le consommateur

Les eaux distribuées par Le Grand Narbonne font l'objet de nombreux contrôles de qualité avant d'arriver jusqu'aux consommateurs.



PARTICULIERS

ENTREPRISES

ENTREPRISES

## C COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES



5

## Assainissement

Assainissement collectif ou individuel, Le Grand Narbonne met tout en œuvre pour rendre à la nature une eau aussi épurée que possible.

Station d'épuration



SPANC

CELLULE DES REJETS  
NON DOMESTIQUES

Un technicien du Grand Narbonne accompagne les entreprises et les caves viticoles pour régulariser leurs rejets dans le réseau d'assainissement de la collectivité.



Restitution dans le milieu naturel

## L'eau à la source

L'eau consommée par les habitants des 37 communes du Grand Narbonne provient de différents sites. Forages, puits de captage dans les nappes souterraines ou alluviales en bord de rivière, acheminement depuis une source ou prise de surface sur rivière, c'est par millions de mètres cubes que se compte l'eau prélevée chaque année. Du forage de Cabezac aux sources de Treilles et de Caves, en passant par les prises d'eau sur l'Orb, de nombreux points de ressources alimentent les besoins en eau de la population et des entreprises sur le territoire.

### ? LE SAVIEZ-VOUS

AUCUNE RESTRICTION D'EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE N'A JAMAIS ÉTÉ DÉCIDIÉE DEPUIS 2003 EN GRAND NARBONNE.

Réservoir d'eau de Montredon-des-Corbières

A  
CAPTAGE ET  
RESSOURCE



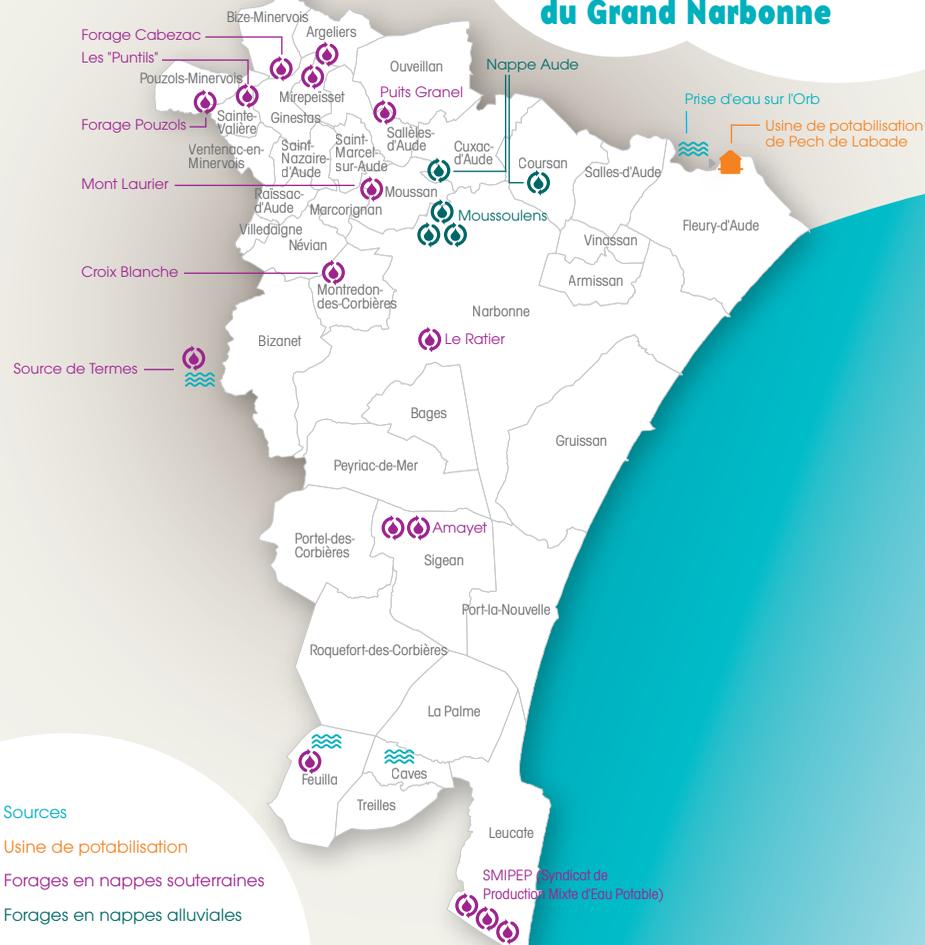
### PROTÉGER LA RESSOURCE

L'eau du robinet est certes traitée et désinfectée avant d'arriver chez chacun de nous ; toutefois, ses qualités naturelles doivent être au départ les meilleures possibles. La réglementation instaure ainsi des périmètres de protection pour chaque point de captage. Ces périmètres sont établis par « DUP », une procédure obligatoire de Déclaration d'Utilité Publique. Ils permettent d'empêcher la détérioration des ouvrages, le déversement de substances polluantes ou encore d'interdire les activités pouvant être à l'origine d'une pollution de l'eau.

**12 MILLIONS DE M<sup>3</sup> D'EAU**

SONT PRÉLEVÉS CHAQUE ANNÉE EN GRAND NARBONNE POUR ASSURER LES BESOINS DE CONSOMMATION.

## Les principales sources d'alimentation en eau potable du Grand Narbonne





## À boire sans modération

Du captage à la distribution, la qualité de l'eau est l'une des préoccupations principales du Grand Narbonne. Pas question de consommer l'eau brute, juste prélevée. Pour pouvoir la boire, cuisiner, laver le linge, elle doit subir divers traitements. Les services de l'eau du Grand Narbonne utilisent trois types de traitements. Le plus courant est une simple chloration pour la bactériologie; c'est ce traitement qui peut donner parfois à l'eau un très léger goût de javel. L'eau rendue potable est ensuite acheminée sous pression dans des réservoirs, avant d'être conduite par un réseau de tuyaux jusqu'à nos robinets.

Depuis 2005, sur les 5000 branchements plomb recensés en Grand Narbonne, 3600 branchements ont été remplacés, comme l'exige la réglementation. Ces travaux, subventionnés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 %, ont nécessité un investissement total de 4,5 M € HT.

1.7<sup>EN 2012</sup> M€

EST CONSACRÉ AU PROGRAMME  
DE REMPLACEMENT DES  
BRANCHEMENTS EN PLOMB.

9 MILLIONS  
DE M<sup>3</sup> D'EAU

ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS EN  
2010 SUR LE TERRITOIRE DU  
GRAND NARBONNE.

L'usine de potabilisation  
de Pech de Labade



**QUE DIT LA LOI?** En France, l'eau du robinet est encadrée par des normes draconiennes. Elle subit, à l'échelle nationale, plus de 310 000 contrôles officiels chaque année. Les normes sont établies afin qu'une personne puisse boire deux litres d'eau chaque jour tout au long de sa vie sans risque pour sa santé. C'est l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui définit les doses maximales avec pour référence les sujets les plus sensibles: femmes enceintes, personnes âgées, enfants. Si des dépassements de normes peuvent avoir lieu, tout est mis en œuvre pour en limiter la fréquence. Les eaux distribuées par Le Grand Narbonne font l'objet de nombreux contrôles. Un contrôle « officiel » est réalisé de façon impromptue par les autorités sanitaires comme la délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé. Un auto-contrôle est par ailleurs réalisé par l'exploitant ou par la régie communautaire en complément des analyses officielles.



### LE SAVIEZ-VOUS

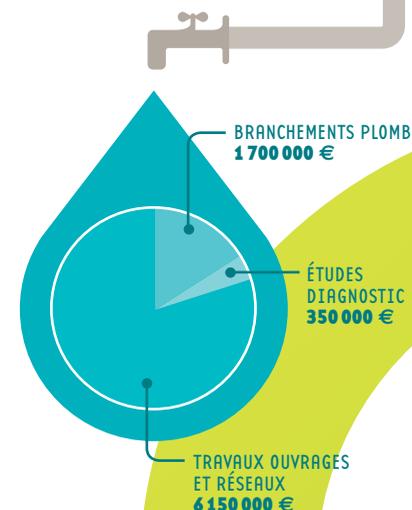
#### TOUT SAVOIR SUR LA QUALITÉ DE L'EAU, C'EST FACILE!

Tous les usagers peuvent avoir accès à la composition de l'eau qu'ils utilisent au quotidien.

- **En mairie:** les résultats des contrôles effectués sont transmis à la mairie de la commune de résidence pour affichage obligatoire.
- **Au service de l'eau du Grand Narbonne:** le service de l'eau est également à votre disposition pour tout renseignement par téléphone au 04 68 33 83 27.
- **Sur [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr):** le site du ministère de la Santé tient à votre disposition les analyses de l'eau de toutes les communes.
- **Sur [www.eaufrance.fr](http://www.eaufrance.fr):** la qualité de l'eau de votre commune est disponible sur ce site.

### LE BUDGET EAU POTABLE EN 2012 :

8,2 M€



## un bon retour aux sources

### L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

#### Des stations d'épuration toujours plus performantes

Rendre à la nature une eau aussi épurée que possible constitue un des objectifs du Grand Narbonne. Si votre domicile est raccordé au réseau collectif, les eaux usées que vous produisez sont traitées par l'une des stations d'épuration du Grand Narbonne. Ces équipements sont primordiaux; leur performance garantit la qualité des eaux rejetées dans les milieux naturels et donc de notre environnement.

Réhabilitation des canalisations des eaux usées, mises aux normes ou créations de stations d'épuration... l'assainissement est au cœur des investissements menés par Le Grand Narbonne. La collectivité veille également à adapter les installations à l'évolution de sa population grandissante.



La station d'épuration de Narbonne



### LE SAVIEZ-VOUS

#### DES STATIONS D'ÉPURATION CERTIFIÉES ISO 14001

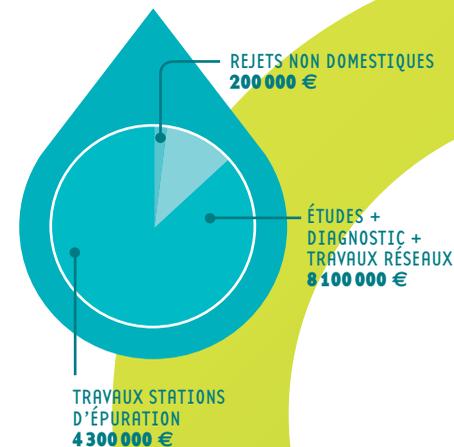
L'objectif d'une station d'épuration n'est pas de rendre l'eau potable, mais acceptable par la nature. Les eaux rejetées en Grand Narbonne sont conformes à 100 % et sans danger pour les milieux naturels. Les effluents rejetés sont débarrassés de 98 % des matières organiques. Pour aller plus loin dans cette démarche de qualité environnementale, Le Grand Narbonne a lancé une certification de ses équipements. La plupart des stations d'épuration du territoire sont certifiées ISO 14001 ou en cours de certification.

#### LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE BIOTERRA

La plate-forme de compostage de Bioterra, à Cap de Pla (Narbonne), permet le traitement des boues issues des stations d'épuration du Grand Narbonne, ainsi que des déchets verts des collectivités et des broyeurs de palettes. Elle produit un amendement organique de qualité (labellisé A), un compost utilisable par les particuliers, mais aussi par les filières agricoles, viticoles et arboricoles.

### LE BUDGET ASSAINISSEMENT EN 2012:

# 12,6 M€



## Des stations d'épuration performantes

### A Collecte

Les eaux usées des communes du Grand Narbonne arrivent dans les stations d'épuration de la collectivité.

### B Traitement

Chaque station d'épuration rassemble une succession de dispositifs, empruntés tour à tour par les eaux usées. Ces dispositifs extraient au fur et à mesure les différents polluants contenus dans les eaux. Une goutte d'eau passe entre 13 et 30 heures dans une station d'épuration.

### C Boues traitées

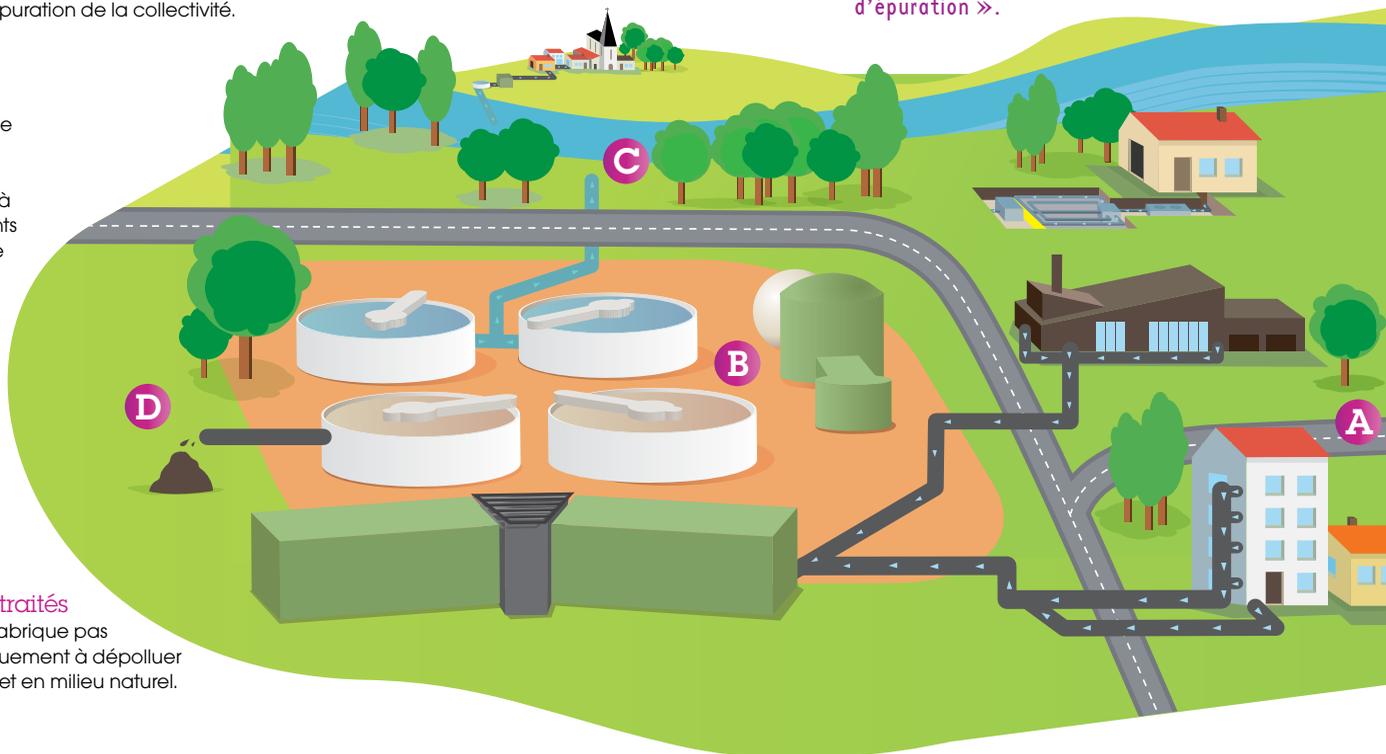
Les boues d'épuration sont ce qui reste du traitement des eaux usées. En Grand Narbonne, elles sont recyclées à la plateforme de compostage Bioterra.

### D Sortie des effluents traités

Une station d'épuration ne fabrique pas d'eau potable. Elle sert uniquement à dépolluer les eaux usées avant leur rejet en milieu naturel.

### La station d'épuration

Le mode de traitement des eaux usées le plus répandu en France est celui dit par « boues activées », utilisant les bactéries. L'eau qui sort d'une station de traitement des eaux usées n'est pas potable car elle peut encore contenir des polluants et une charge microbienne résiduelle. Le traitement des eaux usées s'accompagne de la formation d'un sédiment appelé « boues d'épuration ».



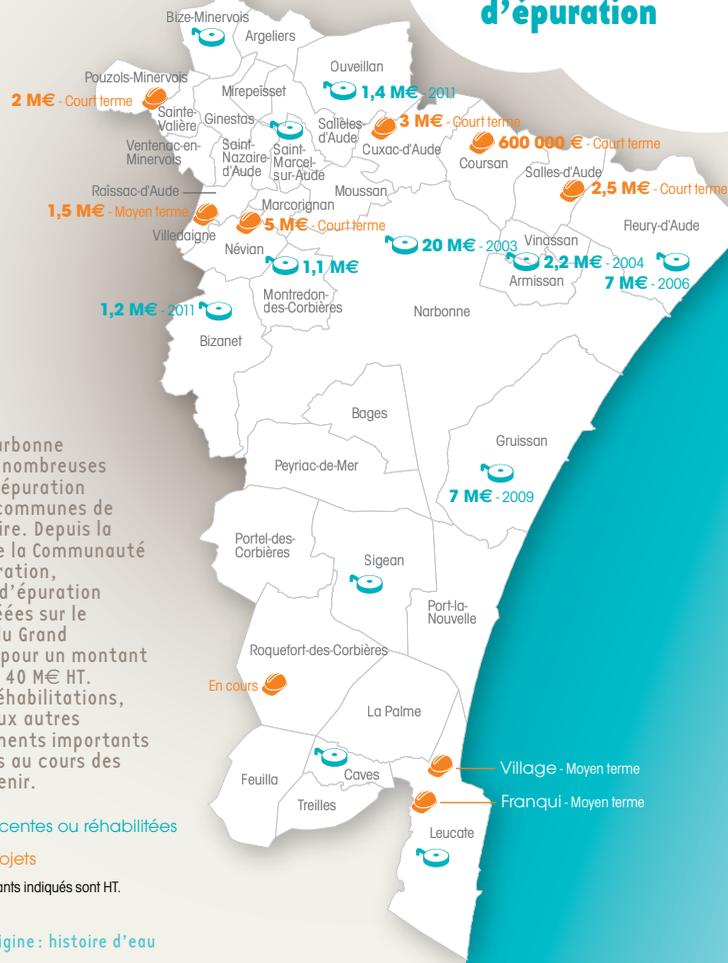
### ? LE SAVIEZ-VOUS

#### C'EST QUOI LES EAUX USÉES ?

On distingue trois grandes catégories pour les eaux usées :

- **les eaux usées domestiques**, qui comprennent :
  - les eaux ménagères provenant des salles de bain et des cuisines. Elles sont généralement chargées en détergents, graisses, solvants et débris organiques.
  - les eaux « vannes » qui proviennent des rejets des toilettes et sont chargées de diverses matières organiques azotées et de germes fécaux.
- **les eaux usées industrielles**, dont les caractéristiques varient d'une industrie à l'autre. En plus des matières organiques et des composés azotés ou phosphorés, elles peuvent également contenir des produits toxiques, des micropolluants minéraux et/ou organiques. Leur rejet dans le réseau d'assainissement collectif est strictement réglementé.
- **quant aux eaux pluviales**, chargées d'impuretés et de pollutions diverses en ruisselant, elles doivent être séparées et ne pas s'écouler dans le réseau des eaux usées.

## Le Grand Narbonne investit dans les stations d'épuration



Le Grand Narbonne dispose de nombreuses stations d'épuration sur les 37 communes de son territoire. Depuis la création de la Communauté d'agglomération, 7 stations d'épuration ont été créées sur le territoire du Grand Narbonne, pour un montant de quelque 40 M€ HT. Outre les réhabilitations, de nombreux autres investissements importants sont prévus au cours des années à venir.

STEP récentes ou réhabilitées

STEP projets

Les montants indiqués sont HT.

### LE CAS DES ENTREPRISES

#### La cellule des rejets non domestiques

Les entreprises et industriels ont également des mesures à prendre pour respecter la réglementation en vigueur et préserver l'environnement. L'activité industrielle ou celle des caves coopératives ou viticoles peut en effet être la source de pollutions diverses: hydrocarbures, huiles, produits toxiques...

Le Grand Narbonne et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont mis en place la cellule des « rejets non domestiques » (voir coordonnées page 28). Sa mission est de réduire les pollutions dispersées d'origine industrielle et viticole par le biais de mises en conformité. Cette cellule est animée par un technicien, interlocuteur privilégié des entreprises et caves viticoles. Il les aide à procéder à la régularisation technique et administrative de leurs rejets au réseau d'assainissement collectif. Une régularisation essentielle au bon fonctionnement des stations d'épuration et à l'amélioration de la qualité des eaux rejetées dans la nature.

#### LE SAVIEZ-VOUS

Le raccordement au réseau d'assainissement collectif n'est ni un droit ni une obligation pour l'entreprise: les solutions en amont (actions sur les procédés et mise en place de pré-traitements) doivent être privilégiées.

**C**  
COLLECTE  
ET TRAITEMENT  
DES EAUX USÉES



**10 000 €**

**C'EST L'AMENDE DONT EST PASSIBLE UNE ENTREPRISE QUI DÉVERSE SES EAUX USÉES DANS LE RÉSEAU PUBLIC SANS AUTORISATION. (ARTICLE L.1337-2 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE)**

#### L'AUTORISATION DE DÉVERSEMENT

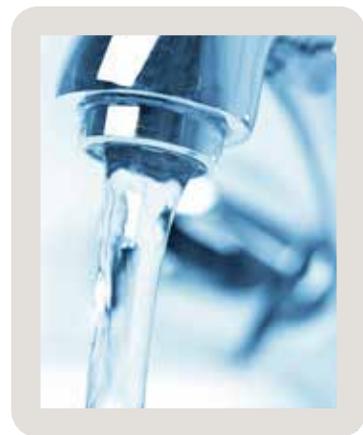
C'est le maire de la commune concernée qui délivre aux entreprises un arrêté d'autorisation de déversement. Si l'établissement industriel respecte l'ensemble des conditions d'acceptation de ses effluents sur le réseau d'assainissement, l'arrêté est rédigé par la cellule des rejets non domestiques. L'arrêté d'autorisation de déversement peut fixer des exigences de pré-traitement (mise en place d'un bac à graisse, d'un séparateur d'hydrocarbures, mise en place d'une analyse des eaux avant rejet...). Ces pré-traitements peuvent faire l'objet d'une aide financière de l'Agence de l'eau.

## L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DES PARTICULIERS

### L'assainissement autonome

Si votre domicile n'est pas raccordé au réseau collectif mais à une installation particulière, le traitement des eaux usées s'effectue par un système d'assainissement autonome.

Dans ce cas, le Service Public d'Assainissement Non Collectif, le SPANC, mis en place par Le Grand Narbonne, vous accompagne. En effet, l'assainissement non collectif est soumis à une réglementation stricte pour des questions de salubrité, de santé publique et de préservation de l'environnement. La Loi impose aux collectivités de vérifier la conformité des installations d'assainissement individuel de son territoire et d'accompagner les usagers dans les démarches de mise aux normes. Toutes les habitations disposant d'un système d'assainissement non collectif feront l'objet d'un contrôle du SPANC avant le 31 décembre 2012. Pour toute information, prendre contact avec le service eau et assainissement (coordonnées page 28).



LE SPANC COUVRE

# 7 000

HABITANTS EN GRAND NARBONNE  
(ENVIRON 6 % DE LA POPULATION),  
ET 3 300 INSTALLATIONS.



### LE SAVIEZ-VOUS

#### QUI PREND EN CHARGE LES COÛTS?

Propriétaire ou locataire, c'est le résident de l'habitation qui paie les coûts de contrôles diagnostiques et de bon fonctionnement, couverts par la redevance annuelle de 25 € HT. La visite est donc gratuite.

Les contrôles réalisés dans le cadre de l'implantation ou de la réhabilitation d'un système d'assainissement autonome sont à la charge du propriétaire. Il s'agit de deux contrôles à 110 € HT chacun, pour la conception/implantation et pour le contrôle de bonne exécution des travaux.

Dans le cadre d'une vente, le contrôle de diagnostic coûte 77 € HT. Il est à la charge du propriétaire. S'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de mise en conformité, dans ce cas précis, ils sont à la charge des futurs acquéreurs.

## L'assainissement individuel

L'assainissement n'est pas uniquement du ressort de la communauté d'agglomération. En effet, les habitants du territoire qui ont une installation d'assainissement autonome sont aussi concernés et ont une responsabilité quant à l'impact de leurs rejets d'eaux usées dans la nature.

### A Collecte

Les canalisations permettent de collecter toutes les eaux usées de l'habitation : WC, cuisine, salles de bain, machines à laver et éviers.

### C Traitement

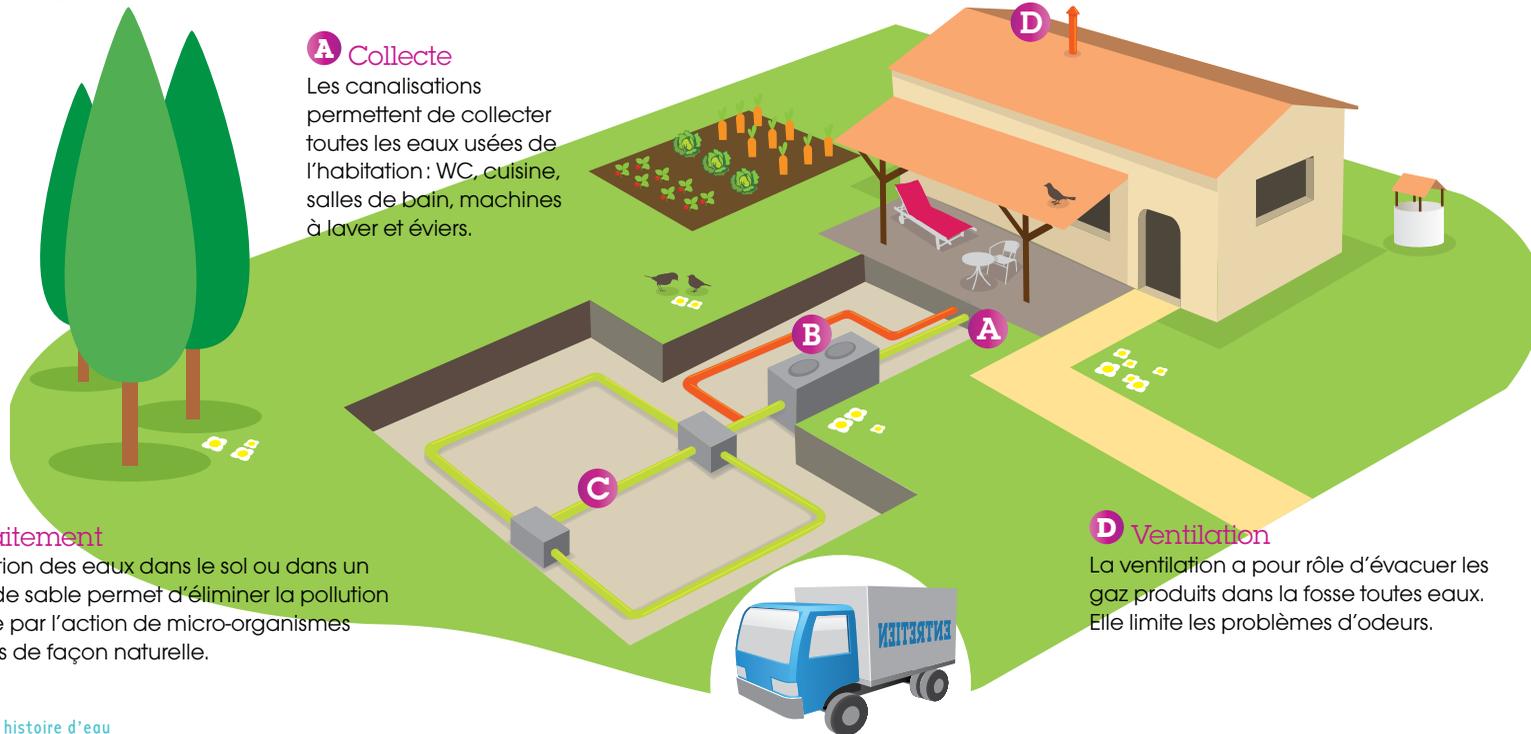
L'infiltration des eaux dans le sol ou dans un massif de sable permet d'éliminer la pollution restante par l'action de micro-organismes présents de façon naturelle.

### B Pré-traitement

La fosse « toutes eaux » permet de décarter les particules solides et les graisses. Les matières solides qui se déposent et s'accumulent doivent être évacuées (vidange) environ tous les 4 ans.

### D Ventilation

La ventilation a pour rôle d'évacuer les gaz produits dans la fosse toutes eaux. Elle limite les problèmes d'odeurs.



## ? LE SAVIEZ-VOUS

### QUAND FAIRE INTERVENIR LE SPANC ?

**Vous êtes résident, locataire ou propriétaire ?**

Le SPANC intervient pour contrôler le bon fonctionnement de l'installation d'assainissement de votre habitation.

**Vous construisez une habitation équipée d'un système d'assainissement autonome ?**

Vous devez faire intervenir le SPANC pour qu'il s'assure de la conformité de votre installation.

**Vous vendez une maison équipée d'un système d'assainissement autonome ?**

Un contrôle de votre installation de moins de trois ans doit être joint au dossier de diagnostic technique de votre habitation.

## II - O'RGINE : POUR DEMAIN

Parce que l'eau est une ressource rare et précieuse, conjuguons nos efforts pour économiser l'eau, dans l'intérêt de tous.

### Ce que nous faisons...

Lors de l'acheminement de l'eau entre la source et le domicile, les kilomètres de canalisations d'eau potable peuvent présenter des fuites et générer des pertes très importantes. C'est pourquoi Le Grand Narbonne entretient, réhabilite et renouvelle le réseau en eau potable. Objectif: sécuriser les canalisations pour limiter les fuites et permettre à l'eau prélevée d'être acheminée avec un minimum de pertes au domicile de chacun. Chaque fois que des travaux de voirie sont envisagés dans les communes, la collectivité en profite pour effectuer les travaux de rénovation et d'entretien des réseaux. Des investissements discrets, mais conséquents, incontournables pour préserver notre environnement.

Le Grand Narbonne investit en permanence dans son réseau de canalisations



AMÉLIORER DE  
**1%**  
LE RENDEMENT DU  
RÉSEAU PERMET  
D'ÉCONOMISER  
120 000 M<sup>3</sup> D'EAU  
PAR AN.



### LE SAVIEZ-VOUS

#### RÉCUPÉREZ LES EAUX DE PLUIE

Pour 20 euros, Le Grand Narbonne met à votre disposition des récupérateurs d'eau de pluie. Alors, équipez-vous d'un récupérateur d'eau; il servira à l'arrosage de vos plantes.

*Les récupérateurs d'eau de pluie sont à retirer au Centre technique (89 rue Antoine Becquerel à Narbonne), sur présentation d'un justificatif de domicile et d'un paiement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor public. Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h.*



EN GRAND NARBONNE,  
UN HABITANT CONSOMME  
EN MOYENNE

**137** LITRES

D'EAU PAR JOUR  
(MOYENNE FRANÇAISE). EN  
COMPARAISON, LA MOYENNE  
EST DE 600 LITRES AUX  
ÉTATS-UNIS, 10 LITRES EN  
AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

## ... Ce que vous pouvez faire

Vous aussi, vous pouvez agir au quotidien pour économiser l'eau. Vous pouvez agir, à la fois sur la préservation de la nature et pour faire baisser votre facture. Heureusement, vous êtes de plus en plus nombreux à adopter un comportement durable et des éco-gestes au quotidien. Petit rappel des bonnes habitudes à prendre dès aujourd'hui.

### ? LE SAVIEZ-VOUS

**ATTENTION AUX FUITES!**  
Au niveau du compteur d'eau, sur une canalisation, un robinet ou une chasse d'eau, les fuites d'eau peuvent représenter jusqu'à 20 % de la consommation des ménages!

### Cuisine

- D** › Éviter de laisser couler l'eau en faisant la vaisselle.
- › Boire l'eau du robinet.
- › Récupérer l'eau de lavage des fruits et légumes pour arroser les plantes.
- › Besoins pour l'alimentation (boisson, cuisson): 5 à 10 l/jour.
- › S'équiper de robinets anti-gaspillage.
- E** › Choisir des appareils électro-ménagers de classe A, A+ ou A++, moins consommateurs en eau.

### Jardin

- G** › L'arrosage du jardin consomme entre 15 et 20 litres au mètre carré.
- › Récupérer les eaux pluviales.
- › Arroser le soir.

### Salle de bain

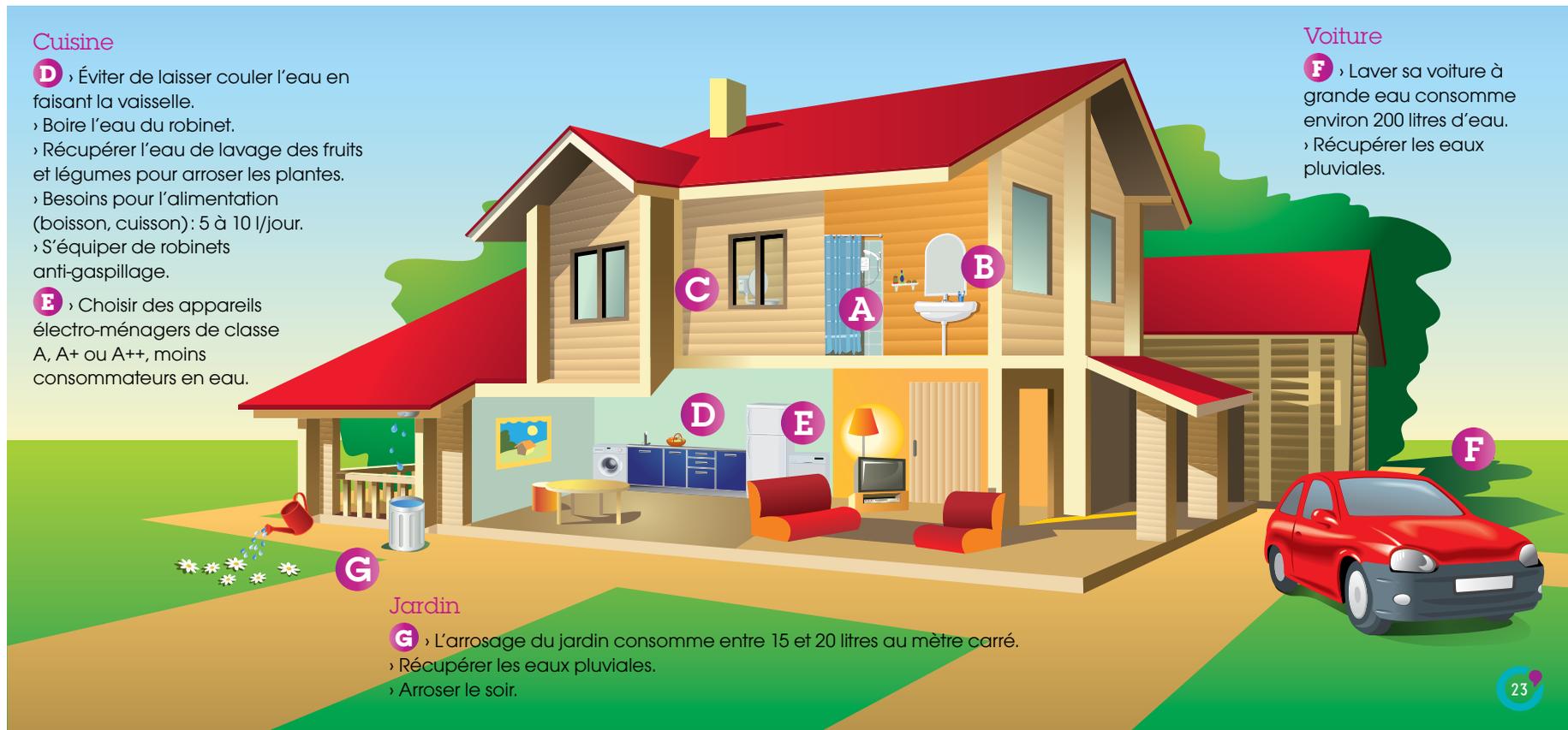
- A** › Prendre une douche plutôt qu'un bain. En effet, celui-ci consomme environ 150 litres, soit 3 fois plus qu'une douche.
- B** › Fermer le robinet en se lavant les dents.
- › Utiliser un verre pour se rincer la bouche.

### Toilettes

- C** › Dans les toilettes coule de l'eau potable à raison de 6 à 12 litres par utilisation.
- › Utiliser une chasse d'eau économe, à double commande.

### Voiture

- F** › Laver sa voiture à grande eau consomme environ 200 litres d'eau.
- › Récupérer les eaux pluviales.





# Comment lire ma facture ?

Le Grand Narbonne envoie à minima deux factures par an: un acompte, suivi du solde après relevé du compteur d'eau.

La facturation est gérée:

- soit par Le Grand Narbonne directement, pour les communes en régie
- soit par un prestataire externe, lorsque la distribution de l'eau et l'assainissement des eaux usées sont gérées par délégation de service public (DSP): Veolia, BRL ou Saur.

## FACTURE AVEC ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### FACTURE

Année	2011
N° Facture	
Date Facture	28/06/2011

**EAU - ASSAINISSEMENT : BIZE MINERVOIS**  
SELON DATE DE RELEVÉ

Adresse de facturation : M. MARTIN Alain

Horaires : Service Eau et Assainissement  
2AE LA CONDAMNE - 32 Rue Gustave Eiffel - 11100 COURSAN  
Tel. 04.68.93.82.27 Fax. 04.68.33.98.38  
Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Abonné : M. ADER Alain 8 Rue DE LA CAVE COOPERATIVE 11100 BIZE MINERVOIS

N° Compteur	Date de relevé	Type de relevé	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation en m3
XXXXXX	25/05/2011	Reel	994	1025	31

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA
<b>CONSOMMATION D'EAU</b>				
Abonnement	1	28,35000	28,35	5,5 %
Consommation d'eau	31	1,32300	41,01	5,5 %
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX</b>			<b>72,74</b>	
Assainissement	31	1,96560	60,93	5,5 %
Part fixe assainissement	1	11,81250	11,81	5,5 %
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				
Redevance Pollution	31	0,19845	6,15	5,5 %
Redevance Modernisation Réseaux de collecte	31	0,14175	4,29	5,5 %
<b>DIVERS</b>				
Préservation de la ressource	31	0,14175	4,39	5,5 %

	Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
EAU	79,90	79,90	4,39	84,29	
ASSAINISSEMENT	77,13	77,13	4,24	81,37	
	157,03		157,03	8,63	165,66

31 m<sup>3</sup> à 3,86 €/m<sup>3</sup> (soit 0,0008 €/litre)

**Messages :**  
Toutes réclamations, tous changements (débranchement...) doivent être signalés dans les 15 jours par courrier au Service de l'Eau du GRAND NARBONNE.

**NET A PAYER en Euros** **165,66**

Rappel des sommes à payer

*Papillon à joindre à votre règlement:*

Commune : 03 BIZE MINERVOIS  
Factures ASSAINISSEMENT : BIZE M  
N° Facture  
Ref. Abonné  
Nom M. MARTIN Alain  
Date Facture 28/06/2011 Code recette : EA  
Eau : 84,29 € , Ass. : 81,37 €  
Net à payer : 165,66 €

Lieu de paiement : TRESOR NARBONNE-AGGLOMERATION  
3 RUE BADER  
11108 NARBONNE  
Tel : 04.68.90.24.67  
BDF NARBONNE - 3000100592C113000000/59  
\*Extrait du titre exécutoire en application des articles L.2024 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-11 du code général des collectivités territoriales.\*

## FACTURE AVEC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

### FACTURE

Année	2011
N° Facture	
Date Facture	24/10/2011

**EAU - ASSAINISSEMENT : OUVELLAN**  
DU 01/01/2011 AU 31/12/2011

Adresse de facturation : DUPONT

Horaires : Service Eau et Assainissement  
2AE LA CONDAMNE - 32 Rue Gustave Eiffel - 11100 COURSAN  
Tel. 04.68.93.82.27 Fax. 04.68.33.98.38  
Du Lundi au Vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30

Abonné : DOMANS DU COLOMBIER 11590 OUVELLAN

N° Compteur	Date de relevé	Type de relevé	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation en m3
XXXXXXX	13/09/2011	Reel	634	971	337

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA
<b>CONSOMMATION D'EAU</b>				
Abonnement	1	12,00000	12,00	5,5 %
Consommation d'eau	337	15,00000	5,00	5,5 %
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				
Redevance Pollution	337	0,21000	70,77	5,5 %
<b>REDEVANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>				
Redevance Assainissement Non Collectif	1	25,00000	25,00	5,5 %
<b>DIVERS</b>				
Préservation de la ressource	337	0,08000	25,98	5,5 %

	Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
EAU	523,87	-195,83	328,04	18,60	356,84
ASSAINISSEMENT	25,00	25,00	25,00	1,38	26,38
	548,87	-169,83	363,24	19,98	383,22

337 m<sup>3</sup> à 1,59 €/m<sup>3</sup> (soit 0,0016 €/litre)

**Messages :**  
Toutes réclamations, tous changements (débranchement...) doivent être signalés dans les 15 jours par courrier au Service de l'Eau du GRAND NARBONNE.

**NET A PAYER en Euros** **383,22**

Rappel des sommes à payer

*Papillon à joindre à votre règlement:*

Commune : 03 OUVELLAN  
Factures ASSAINISSEMENT : OUV  
N° Facture  
Ref. Abonné  
Nom DUPONT  
Date Facture 24/10/2011 Code recette : EA  
Eau : 356,84 € , Ass. : 26,38 €  
Net à payer : 383,22 €

Lieu de paiement : TRESOR NARBONNE-AGGLOMERATION  
3 RUE BADER  
11108 NARBONNE  
Tel : 04.68.90.24.67  
BDF NARBONNE - 3000100592C113000000/59  
\*Extrait du titre exécutoire en application des articles L.2024 du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-11 du code général des collectivités territoriales.\*

**A** Votre facture comporte le nom et le contact de votre service de distribution d'eau. Pour toute demande d'information sur votre facturation, ou en cas d'urgence, ayez le réflexe : tous les contacts utiles sont disponibles sur votre facture d'eau.

**B** Votre facture mentionne les relevés de compteur ou dans le cas d'une facture intermédiaire, elle indique le caractère estimatif de la consommation et la période concernée.

**C** Les coûts dépendent des frais de fonctionnement et d'investissement du réseau de distribution d'eau.

**D** Cette redevance finance le service de collecte et de traitement des eaux usées du réseau collectif.

**E** Tout consommateur d'eau potable contribue financièrement à la lutte contre la pollution de l'eau. La redevance est calculée sur les volumes facturés. La « Redevance Modernisation Réseaux de collecte » était auparavant intégrée à la redevance pour pollution. Elle apparaît désormais sur la facture d'eau. Elle n'est versée que par les habitants raccordés à un assainissement collectif.

**F** Si vous disposez d'un assainissement individuel (fosse septique), la collectivité facture les opérations de contrôle de conformité de votre installation.

**G** Cette redevance est due par les services de l'eau aux Agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Elle incite à une meilleure gestion des quantités d'eau prélevées (limitation des fuites de réseau, période de prélèvement...).

## Carnet d'adresses

Pour toute demande de branchement, problème de fuite ou de facturation, il convient de s'adresser directement à votre exploitant.

### La Régie communautaire de l'Eau et de l'Assainissement

**Centre Technique d'Exploitation Coursan**  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30  
32 avenue Gustave Eiffel  
ZAE La Condamine à Coursan  
Tél. : 04 68 33 83 27  
Fax : 04 68 33 98 36  
eau@legrandnarbonne.com

**Centre Technique d'Exploitation Ginestas**  
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 16h30  
Route de Mirepeïsset - BP 01 à Ginestas  
Tél. : 04 68 46 57 60  
Fax : 04 68 46 31 76  
a.reynes@legrandnarbonne.com

Pour toutes les communes en régie, un numéro d'astreinte 24h/24 : 04 68 33 83 27

**SPANC (Service public d'assainissement non collectif)**  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
Hôtel d'agglomération à Narbonne  
Tél. : 04 68 58 14 58  
Fax : 04 68 58 14 59  
spanc@legrandnarbonne.com

**Cellule des rejets non domestiques du Grand Narbonne**  
Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Hôtel d'agglomération à Narbonne  
Contact: Mélanie Blaya  
Tél. : 04 68 58 14 58  
Fax 04 68 58 14 59  
m.blaya@legrandnarbonne.com

**Veolia**  
14 rue Béranger à Narbonne  
Tel. : 0 811 900 500

**SAUR**  
Agence de Saint-Chinian  
Tél. : 04 67 38 20 83

**B.R.L.**  
Mateille à Gruissan  
Tél. : 04 68 75 21 50

**Bioterra**  
Cap de Pla à Narbonne  
Tel. : 04 68 41 23 28

### Les communes en régie

Armissan  
Bizanet  
Bize-Minervois  
Caves  
Coursan (eau potable uniquement)  
Ginestas  
Feuilla  
Marcorignan  
Mirepeïsset  
Montredon des Corbières  
Moussan  
Néviau  
Ouveïllan  
Pouzols-Minervois  
Raïssac-d'Aude  
Sallèles-d'Aude  
Saint-Nazaire-d'Aude  
Sainte-Valière régie  
Hameau du Somail  
Villedaigne  
Vinassan

### Délégations de service public

Argeliers: VEOLIA  
Bages: BRL  
Coursan: VEOLIA : assainissement  
Cuxac-d'Aude: SAUR  
Fleury-d'Aude: VEOLIA  
Gruissan: BRL (eau potable) et VEOLIA (assainissement)  
La Palme: BRL  
Leucate: VEOLIA  
Narbonne: VEOLIA  
Peyriac-de-Mer: VEOLIA  
Port-la-Nouvelle: VEOLIA  
Portel-des-Corbières: VEOLIA  
Roquefort-des-Corbières: BRL  
Salles-d'Aude: VEOLIA  
Saint-Marcel: BRL  
Sigean: VEOLIA  
Trelles: BRL  
Ventenac-en-Minervois: VEOLIA



Travaux sur le réseau à Néviau

## V - O'RGINE : LES MOTS POUR COMPRENDRE

### Agence de l'Eau

Établissement public de l'État à caractère administratif placé sous la tutelle du ministre chargé de l'environnement. Dans le bassin ou groupement de bassins, l'Agence de l'Eau met en œuvre le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), en favorisant une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques.

### Assainissement

Ensemble des techniques de collecte, de transport et de traitement des eaux usées et pluviales d'une agglomération (assainissement collectif) ou d'une parcelle privée (assainissement autonome) avant leur rejet dans le milieu naturel. L'élimination des boues issues des dispositifs de traitement fait partie de l'assainissement.

### Assainissement autonome

Ensemble des filières de traitement qui permettent d'éliminer les eaux usées d'une habitation individuelle, unifamiliale, en principe sur la parcelle portant l'habitation, sans transport des eaux usées.

### Assainissement collectif

Mode d'assainissement constitué par un réseau public de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage d'épuration.

### Boues activées

Type de traitement des eaux usées. Les boues activées contiennent une forte proportion de bactéries actives qui permettent d'éliminer les matières organiques des eaux usées.

### Captage

Dispositif par lequel on puise (source, sous-sol, rivière) l'eau nécessaire à un usage donné.

### Chloration

Traitement par le chlore de l'eau destinée à la consommation.

### Compost

Mélange de matières organiques et végétales utilisé comme engrais.

### Convention de raccordement

Convention par laquelle le maire précise à un industriel qui souhaite se raccorder au réseau d'assainissement communal les conditions auxquelles ce raccordement est autorisé conformément à l'article L. 35-8 du code de la santé publique.

### Déclaration d'utilité Publique

Acte administratif reconnaissant le caractère d'utilité publique à une opération projetée par une personne publique ou pour son compte, après avoir recueilli l'avis de la population à l'issue d'une enquête d'utilité publique.

### Eau potable

Eau propre à la consommation, ne contenant aucun germe pathogène. L'eau prélevée directement dans le sol ne peut pas toujours être bue telle quelle. Elle doit être contrôlée et éventuellement purifiée avant

d'être distribuée chez l'utilisateur. Ses caractéristiques sont définies par la directive européenne de 1998, reprise en droit français.

### Eaux usées

Eaux ayant été utilisées par l'homme. On distingue généralement les eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole. Ces eaux sont rejetées dans le milieu naturel par l'intermédiaire de système de collecte avec traitement.

### Épuration

Action de rendre propre en éliminant les impuretés présentes. Processus destiné à réduire ou supprimer les éléments polluants dans l'eau. Une station d'épuration (STEP) est un établissement dans lequel se fait l'épuration des eaux usées.

### Hydrocarbures

Composé organique contenant exclusivement des atomes de carbone (C) et d'hydrogène (H). Désigne en général le pétrole.

### Nappe alluviale

Volume d'eau souterraine contenu dans des terrains alluviaux, en général libre et souvent en relation avec un cours d'eau.

### Nappe d'eau souterraine

Ensemble de l'eau contenue dans une fraction perméable de la croûte terrestre totalement imbibée, conséquence de l'infiltration de l'eau dans les moindres interstices du sous-sol et de son accumulation au-dessus d'une couche imperméable. Les eaux souterraines correspondant aux eaux infiltrées dans le sol, circulant dans les roches perméables du sous-sol, forment des « réserves ».

### Nappe phréatique

Première nappe rencontrée lors du creusement d'un puits.

### Périmètre de protection

Limite de l'espace réservé réglementairement autour des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, après avis d'un hydrogéologue agréé. Les activités artisanales, agricoles et industrielles,



et les constructions y sont interdites ou réglementées afin de préserver la ressource en eau, en évitant des pollutions chroniques ou accidentelles. On peut distinguer réglementairement trois périmètres : le périmètre de protection immédiate où les contraintes sont fortes (possibilités d'interdiction d'activités), le périmètre de protection rapprochée où les activités sont restreintes, et le périmètre éloigné pour garantir la pérennité de la ressource.



**LE GRAND NARBONNE**

12 BOULEVARD FRÉDÉRIC MISTRAL – CS 50100

11785 NARBONNE CEDEX

TÉL. : 04 68 58 14 58

FAX : 04 68 58 14 59

[www.legrandnarbonne.com](http://www.legrandnarbonne.com)